



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli,
Excusée :	J. Cocquio
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire P. Hess, comptable
Excusée :	I. Walthert, adjointe
Procès-verbal :	N. Caillat

Le Président, M. Schornoz, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2013

► Le procès-verbal du 16 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président communique les informations suivantes :

- Le Président souhaite savoir si un droit de veto est demandé concernant la décision de l'ACG d'octroyer via le FI une subvention d'investissement de CHF 200'000.- pour la réalisation de locaux d'artistes en ville de Genève. Le droit de veto n'est pas demandé.
- Concernant les séances du Conseil municipal pour 2014, la séance du mois de mai a finalement été fixée au 19 mai 2014.
- Le rapport du voyage de M. Lädermann au Burkina Faso est disponible sur CMNet.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Zach :

- Mme Zach souhaite faire part d'un courrier du Conseil d'Etat adressé à toutes les communes concernant le comportement des conseillers municipaux.

M. Cogne quitte la séance et reviendra après lecture dudit courrier.

M. Pontinelli est gêné par le fait que ce courrier soit lu en plénum. Il ne doute pas qu'il y ait eu des débordements dans certaines communes mais estime que Cartigny n'est pas concernée et qu'il n'y a donc pas lieu de lire cette lettre. Elle peut par contre être mise à disposition des conseillers municipaux.

M. George précise que la lettre n'est pas contraignante.

Mme Zach lit la lettre d'accompagnement et suggère de voter pour ou contre la lecture de la suite du document.

M. Schornoz estime qu'à Cartigny il n'y a pas eu de débordements et qu'il n'est donc pas nécessaire de le lire mais que chacun peut en prendre connaissance.

Mme Zach abonde dans son sens et estime que les débats ont toujours eu lieu dans le respect des opinions de chacun.

Le président demande si le Conseil municipal souhaite que Mme le Maire donne lecture de cette lettre.

► La lecture de la lettre est soumise au vote et est **refusée** par 5 non, 1 oui et 4 abstentions.

Mme Dubouloz n'a pas suivi le débat mais estime que ce n'est pas parce que la lettre est lue que l'on doit se sentir concerné par son objet. Il n'y a toutefois jamais eu de propos déplacés à Cartigny.

Le sujet étant clos, M. Cogne revient.

- Un tous ménages de la poste a été envoyé informant les habitants de la fermeture de l'agence postale dès le lundi 14 octobre 2013. En effet, suite à l'hospitalisation de M. Peter Staub, la poste a décidé, en accord avec ce dernier, de fermer immédiatement l'agence ce qui permet à M. Moses, le futur repreneur, d'entreprendre les travaux de transformation dès maintenant pour ne pas perdre de temps. Les horaires prévus par M. Moses dès l'ouverture seront un peu plus larges qu'avant. Il envisage éventuellement une ouverture 7 jours sur 7 et pourquoi pas un soir jusqu'à 20h00 en fonction des besoins.
- L'impression de l'Echo de Cartigny a pris du retard dû à un souci avec l'imprimeur. La distribution se fera dans le courant de la semaine.
- Le 5 novembre prochain aura lieu à Cartigny la journée Energie-Bois Suisse. La commission consultative avait manifesté son intérêt d'organiser sa séance dans la commune. Celle-ci aura lieu le matin, l'après-midi différentes personnes seront invitées dont des membres de l'ACG, d'Energie-Bois Suisse ainsi que le conseil municipal de Cartigny : M. Fouvy, responsable des forêts, parlera de la valorisation de la biomasse, Mme Mermoud qui avait fait l'étude universitaire AudiBois pour CABC sera également présente et des visites de la chaufferie seront organisées.
- Mme Zach a eu un contact avec l'association « J'aime ma planète » qui propose des activités pédagogiques pour les écoles et les communes. L'exposition, sur le thème de la forêt, sera visible du 4-8 novembre prochain dans la mairie. Les classes de Cartigny viendront visiter l'exposition, un film sera présenté et des animateurs de l'association encadreront les élèves. Une ouverture au public pendant les horaires d'ouverture de la mairie est à l'étude.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

Mme Bolle de Paoli a des informations à donner concernant le budget mais suggère que le rapport de la commission des finances soit lu au préalable.

4. Présentation du budget 2014 – Rapport de la commission des finances

Mme Gisler donne lecture du rapport.

Le Président remercie Mme Gisler pour sa présentation. Le budget complet est disponible sur CMNet.

Questions

- M. George demande si dans le projet du budget, la 3^{ème} colonne intitulée « Solde du compte 2013 » signifie que celui-ci a déjà été soldé. M. Hess répond par la négative, les montants sont ajustés au fur et à mesure. Il s'agit donc d'un solde provisoire à ce jour.

M. George souligne qu'il aurait souhaité avoir le document un peu plus tôt afin d'avoir le temps de le consulter plus en détail. D'autre part, il trouve qu'il serait plus pratique de présenter le rapport en adéquation avec les numéros des comptes plutôt que par ordre alphabétique afin de relier les deux documents plus facilement.

M. George souhaiterait avoir un complément d'information concernant le point III, rubrique g) M. Hess précise qu'il s'agit d'un montant destiné à la mise en conformité des locaux de la protection civile.

- M. Loeffel souhaiterait avoir une précision concernant le compte 58.00.365.000 et le montant prévu pour le MAC. En effet, dans le budget on parle de CHF 29'500.- et dans le rapport il est question de CHF 26'500.- Quel est le montant exact ?

Mme Bolle de Paoli explique le souci de trésorerie du MAC. Les tarifs n'ont en effet pas été augmentés depuis 10 ans. Elle suggère donc que la part dévolue aux parents soit augmentée. La commission des finances a suggéré qu'en cas de déficit à la fin de l'année 2014, malgré l'augmentation du montant payé par les parents, la commune le comblerait. Le montant de cet éventuel déficit n'a toutefois pas été mis au budget.

Le montant exact est de CHF 26'500.-. M. Hess précise que le chiffre avait été reçu peu de temps avant la commission des finances et avait pu être modifié dans le budget mais pas dans les remarques.

Le Président souhaite savoir quel est le montant actuellement payé par les parents pour les repas.

Mme Dubouloz répond qu'il s'agit de CHF 11.- pour un enfant. Les montants sont de CHF 10.- pour le 2^{ème} enfant et CHF 9.- pour le 3^{ème}. Mme Bolle de Paoli ajoute que le montant est réparti comme suit : CHF 6.- pour le repas et CHF. 5.- pour la garde. La participation sera augmentée de CHF 1.- au 1^{er} janvier 2014.

M. Loeffel estime qu'il faut suivre l'évolution des comptes en 2014 en fonction de l'augmentation des tarifs.

Mme Bolle de Paoli précise qu'une simulation a été demandée au GIAP en fonction du nombre d'enfants à midi et à 16h00. Le coût reviendrait à environ CHF 52'000.- (au lieu de CHF 26'500.- actuellement).

D'autre part, les communes réfléchissent à une solution pour le mercredi midi au sein de l'ACG. La commune ne fait pas partie du GIAP mais participe aux séances de réflexion qui peuvent être utiles à la commune. Un questionnaire sera envoyé aux parents en accord avec le MAC. Il ne sera pas possible d'organiser une garde s'il n'y a pas un minimum de 7 enfants. Il semblerait que certaines communes entrent en matière pour le mercredi et d'autres non. Rien n'est décidé pour l'instant mais il faut s'en préoccuper.

- M. Cogne souhaite que l'on analyse prochainement les rendements des immeubles communaux. En effet, certains, comme les Trois-Fontaines ont des frais d'entretien avoisinant 50% de l'état locatif ou encore l'immeuble de la poste dont les frais se montent à 40%. Le café et les appartements au dessus ainsi que la mairie ont 20% de frais d'entretien ce qui est correct. Il faudra une fois y songer sérieusement afin de déterminer si ce sont les loyers qui sont trop bas ou les frais d'entretien trop élevés. M. Cogne précise que deux appartements sont notamment loués avec les charges incluses, le poste « Eau et énergie » est donc élevé.

Le Président précise que M. Jacquenoud pourrait faire une analyse sur les différents bâtiments pour savoir ce que représentent dans le détail les frais d'entretien. Il s'accorde pour dire que ce serait effectivement intéressant de se pencher sur le sujet en commission bâtiment.

- Mme Bolle de Paoli fait part du fait que les Cartiminois envisagent, si les moyens le permettent, d'augmenter le salaire des éducatrices. Le comité ne se réunit que mercredi prochain. Le montant ne devrait pas être très élevé mais il faudra prendre en compte les charges sociales. Mme Bolle de Paoli a rendez-vous avec eux jeudi pour savoir si une augmentation a été décidée. M. Cogne constate que la demande a été faite trop tard et il tient à préciser que si l'association organisait l'entier des promotions, ceci permettrait de récolter une somme qui suffirait à payer cette augmentation.
- Mme Zach informe le Conseil municipal que lors de la dernière commission des finances, il a été décidé d'acheter cette année encore un nouveau tracteur pour CHF 35'000.- ainsi qu'une nouvelle voiture pour environ CHF 30'000.-, les finances étant bonnes. Pour cette raison il n'y aura pas d'investissements l'an prochain.
- Mme Zach souhaite avoir l'opinion du Conseil municipal concernant un éventuel renouvellement du label « Cité de l'Energie ». Elle rappelle que le premier label a été obtenu en 2006 pour 4 ans. Il a été renouvelé en 2010 pour une nouvelle période de 4 ans. Un ré-audit est donc prévu en 2014. Le montant prévu de CHF 11'000.- n'apparaît pas dans le budget. La commune a dès le début souhaité que les petites communes puissent bénéficier d'une procédure simplifiée et par conséquent moins coûteuse, chose qui n'a pas été faite à ce jour. Dans la mesure où le Conseil municipal souhaite continuer avec ce label, il faudrait peut-être envisager qu'une commission s'investisse dans cette tâche qui nécessite de nombreuses heures de travail.

Le Président s'étonne du coût élevé du ré-audit. Mme Zach précise que le montant est fixé par la Cité de l'Energie qui mandate un bureau d'ingénieur pour accompagner les communes dans cette démarche.

M. Pignat demande quel était le bénéfice attendu au départ.

Mme Zach répond que les communes avaient été interpellées pour mettre en valeur les actions mises en place sur leur territoire dans le cadre du développement durable. Mme Zach regrette que les actions d'une petite commune sont moins mises en valeur du fait qu'une grande commune a plus d'employés et que les actions sur une plus large échelle sont plus visibles.

M. Cogne a l'impression que ce label est fait pour valoriser le travail des communes au niveau de l'administration sans forcément prendre en compte les actions au bénéfice de la population.

M. George se rappelle qu'en 2006 la mise en place du label avait nécessité beaucoup de travail. L'audit de renouvellement avait été fait par l'exécutif. Il souhaite savoir si le ré-audit prend autant de temps que l'audit de base.

Mme Zach répond par l'affirmative.

Le Président estime que la commune effectue le travail de toute façon et se pose la question si c'est vraiment intéressant pour elle d'avoir le label.

Mme Moget souhaite savoir quel travail cela représente et quelles connaissances techniques le cas échéant il faut avoir.

Mme Zach explique qu'il faut traiter point par point de chaque chapitre (développement territorial, bâtiments, approvisionnement, mobilité, organisation interne, communication) et collecter les données.

Le Président propose de renvoyer le sujet en commission.

M. Pontinelli suggère de rencontrer la personne en charge du label afin d'avoir une idée du travail à effectuer.

Mme Bolle de Paoli insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier l'investissement en temps du personnel de la commune.

M. George demande si M. Jacquenoud était déjà là en 2010 lors du dernier audit. Mme Zach répond par l'affirmative

Mme Zach précise aussi que la commune ne peut pas forcément réaliser toutes les suggestions, aussi bonnes soit-elles, pour des raisons purement financières ce qui est parfois frustrant d'autant plus que ce ne sont pas les idées qui manquent.

M. Pontinelli trouve frustrant de ne pas connaître précisément l'utilité de ce label puisqu'il n'a pas permis d'obtenir des subventions plus facilement. Ce d'autant plus qu'il avait été demandé d'avoir un audit allégé pour les petites communes.

M. Duriaux estime que Cartigny n'a pas la taille critique pour participer à ce programme.

M. Cogne suggère d'arrêter mais que la commune s'engage à faire un audit tous les 10 ans quitte à investir peut-être un peu plus.

Mme Zach doit rencontrer prochainement la personne en charge du label et lui posera à nouveau la question s'il n'existe pas une procédure facilitée pour les petites communes.

M. Pontinelli souhaite rencontrer la personne en charge du label gratuitement afin qu'elle réponde aux questions du Conseil municipal.

► La question de la participation au label Cité de l'Energie est renvoyée en commission et une séance d'information sera organisée avec Mme Moser de la Cité de l'Energie.

5. Nomination des président-e-s et vice-présidente-e-s des locaux de vote pour 2014

Le président annonce que l'actuel président, vice-président et les suppléants proposent de continuer à officier pour 2014.

- Pierre Jaunin, président
- Séverin Bolle, suppléant du président
- Jean-Marc Schornoz, vice-président
- Stéphane de Paoli, suppléant du vice-président

Cette proposition est acceptée par les applaudissements de l'assemblée.

6. Rapports de commissions

Commission des affaires sociales et scolaires

Les membres du Conseil municipal ayant pris connaissance du rapport de la commission des affaires sociales et scolaires, Mme Dubouloz souhaite savoir s'il y a des questions avant de procéder au vote.

Concernant le 1^{er} point, soit la somme de CHF 3'000.- accordée à l'OPCCF dans le cadre du « coup de cœur » communal, Mme Dubouloz précise que l'OPCCF a des rentrées en baisses en raison de la diminution des subventions de l'Etat de Genève d'une part et de la baisse du revenu des consultations d'autre part.

M. Pignat souhaite savoir comment s'est déroulé le choix de l'OPCCF.

Mme Dubouloz précise que l'OPCCF est une institution reconnue, très active qui a fait la démarche de venir se présenter.

M. Loeffel souhaite avoir confirmation qu'il s'agit bien du « coup de cœur » car il pense que le problème de l'OPCCF est un problème récurrent.

Mme Dubouloz précise qu'aucun engagement n'a été pris sur le long terme et que cela a été expliqué.

Mme Moget répond que toutes les associations ont ce souci « récurrent ».

Mme Zach précise que dans le passé, le montant total prévu au budget était distribué par petites sommes. Il avait été décidé en commission sociale d'avoir chaque année un « coup de cœur » pour lequel une grosse somme était attribuée de manière ponctuelle. Le solde du budget sera réparti entre les diverses autres associations qui nous sollicitent.

Mme Dubouloz précise que le cas de l'OPCCF est particulier cette année en raison de la diminution de deux rentrées simultanément dans leur budget.

M. Cogne trouve lamentable de la part de l'Etat de ne pas pouvoir assurer des tâches qui sont confiées par lui-même.

► La somme de CHF 3'000.- accordée à l'OPCCF dans le budget 2014 est **acceptée à l'unanimité** par 10 oui, 0 non et 1 abstention

Mme Dubouloz précise que la phase pilote du projet OSEO-CapEmploi est terminée. La commission a donc décidé de reconduire le montant de CHF 4'247.- en sa faveur.

Mme Bolle de Paoli précise qu'entre temps elle a eu de nouvelles informations lors de sa réunion avec OSEO-CapEmploi. L'association est victime de son succès car il y a actuellement 4-5 semaines d'attente ce qui est mauvais pour des jeunes en rupture. Il faudrait donc engager une 2^{ème} personne à 70%. Les communes ont donné un préavis favorable. Pour 2014, des bailleurs de fonds ont été trouvés. La somme pour 2015 est actuellement en suspens. Le montant total pour la commune de Cartigny serait alors de CHF 7'739.-. Aucune promesse n'a été faite pour l'instant. Pour information, 2 jeunes de Cartigny sont par ailleurs allés frapper récemment à la porte de l'OSEO-Cap Emploi.

Le rapport annuel de Cap Emploi a été envoyé aux membres de la commission. Les autres conseillers municipaux peuvent le demander.

M. Cogne demande si le rapport peut être reçu par tous les membres.

Le Président suggère que les rapports soient envoyés systématiquement à tous les conseillers municipaux étant donné que les envois par e-mail ne coûtent rien. Cela évite de demander à chaque fois qui souhaite le recevoir.

La commune d'Avusy rejoindra prochainement le dispositif. C'était la dernière commune de la champagne à ne pas encore faire partie.

La somme de CHF 4'247.- accordée à OSEO-CapEmploi dans le budget 2014 est **acceptée à l'unanimité** des membres présents par 11 oui.

7. Propositions et questions

- M. Pignat souhaite savoir si la commune a reçu des réponses concernant les demandes de subventions pour l'extension du chauffage à bois à La Petite-Grave.

Mme Zach répond qu'aucune réponse n'a encore été reçue concernant la subvention mais qu'elle ne saurait tarder.

D'autre part, une séance de travail a été organisée par les avocats en vue d'une conciliation concernant le litige en cours avec l'entreprise Müller.

Fin de la séance à 21h50

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....